

Cas d'usages d'une Comptabilité Carbone Analytique



Une Comptabilité Carbone Analytique concerne nécessairement une organisation à l'échelle du code SIREN.

Cette méthode est adaptée à toute organisation :

- Comportant une structure comptable depuis au moins 1 exercice,
- Ayant l'objectif d'impliquer différents services de son organisation dans la mise en œuvre de son plan de transition,
- Dont la complexité de sa structure (avec plusieurs entités, sites, équipes...) est un frein à ce dernier objectif.

L'existence d'une comptabilité analytique dans l'organisation n'est pas obligatoire. Dans le cas de l'absence de comptabilité analytique dans l'organisation, il est possible d'en créer une à partir de liste de fournisseurs, clients, produits ou équipes ; ou bien de réaliser le cadrage à partir d'une comptabilité générale monétaire sans division des émissions par axe analytique. L'ajout d'axe analytique peut également être un axe d'amélioration lors d'un second exercice de Comptabilité Carbone Analytique.

Une Comptabilité Carbone Analytique s'inscrit dans le cadre d'une volonté forte d'initier une démarche de transition bas carbone en s'appuyant sur une clé de lecture réellement opérationnelle dans l'organisation.
